



2013 SGCP -1

COMMUNICATION :
BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITÉ DES MISSIONS D'INFORMATION ET
D'ÉVALUATION DU CONSEIL DE PARIS (2008-2012)

En septembre 2008, lors de l'adoption de son nouveau Règlement Intérieur, le Conseil de Paris s'est saisi de la possibilité nouvelle ouverte par la loi de mettre en place des Missions d'Information et d'Évaluation (MIE). Composées de Conseiller-e-s de Paris élus à la proportionnelle des groupes, elles permettent d'analyser et d'évaluer la gestion des services publics parisiens et les politiques mises en œuvre par la collectivité parisienne.

Les élu-e-s se sont très vite appropriés cette innovation, inscrite dans une démarche d'approfondissement de la démocratie locale, d'évaluation des politiques publiques et d'amélioration continue des actions territoriales, et ont pris l'initiative de plusieurs MIE.. Aussi est-il apparu souhaitable de présenter chaque année au Conseil de Paris un rapport global de l'activité de ces Missions.

Ce premier rapport, qui porte sur la période 2008-2012, a une triple ambition :

- mettre en lumière l'impact de cette disposition sur le fonctionnement du Conseil de Paris ;
- montrer comment les élu-e-s se sont saisis de cet outil pour mieux répondre aux préoccupations des Parisiens ;
- indiquer en quoi les préconisations des MIE retenues par l'Exécutif ont conduit à des inflexions concrètes dans les politiques et les actions conduites par notre collectivité.

1. Un approfondissement de la démocratie parisienne

L'introduction des MIE en 2008 répondait à un triple objectif :

- assumer la plus grande transparence de l'accès aux informations utiles pour les Conseiller-e-s de Paris ;
- faire émerger des constats partagés par l'ensemble des groupes politiques, de façon à constituer une aide à la décision, en vue de l'amélioration continue des politiques municipales et départementales ;
- dynamiser le rôle des élu-e-s et les débats au Conseil de Paris.

1.1 Une transparence assumée de la part de l'Exécutif

Les MIE constituent un exercice de transparence assumé de la part de l'Exécutif parisien. Les propositions de constitution d'une MIE sont transmises au Maire, qui les soumet au débat en Conseil de Paris. En pratique, depuis 2008, toutes les initiatives ont fait l'objet d'un débat organisé du Conseil de Paris et toutes les missions ont donné lieu à la publication d'un rapport, ce qui témoigne de la volonté de l'Exécutif d'inscrire sa politique sur des bases partagées.

Cette transparence se traduit aussi par l'accès privilégié donné à tous les élu-e-s membres d'une MIE à l'information relative au thème traité. À cette fin, le SGVP assure le concours de toutes les directions de la collectivité parisienne.

Elle se manifeste enfin par les moyens alloués aux MIE. Si les premiers rapports ont été réalisés avec le concours de l'Inspection générale de la Ville de Paris, une équipe dédiée, rattachée au SGCP, assure depuis 2011 le secrétariat et le pilotage des MIE, et bénéficie de l'appui de l'ensemble des services du Secrétariat général du Conseil de Paris (SGCP).

Le fonctionnement interne de ces MIE est également sécurisé depuis 2011 par une Charte de bon fonctionnement des MIE qui constitue une avancée majeure en termes de reconnaissance de leurs travaux et un gage d'efficacité pour les Parisiens.

Enfin, la large diffusion des rapports des MIE traduit la volonté forte de l'Exécutif de permettre que leurs conclusions soient versées au débat public, au-delà de la Ville elle-même. Depuis le début 2012, les rapports et les débats peuvent être consultés dans une rubrique dédiée d'Intraparis. La diffusion sur le site internet Paris.fr des rapports des MIE (accompagnés d'une version synthétisée), permet désormais de sensibiliser plus largement le grand public, les élus nationaux ou les partenaires institutionnels aux problématiques spécifiques de la collectivité parisienne. Nombreux sont en effet les rapports qui comportent des adresses à l'État, voire à d'autres acteurs publics ou privés.

La transparence est donc assurée aussi bien du point de vue des principes que de celui des moyens alloués à ces missions.

1.2 La recherche de constats partagés

La composition pluraliste des MIE en est une caractéristique essentielle. Le RI de notre assemblée fixe le principe de quinze membres désignés à la proportionnelle des groupes représentés au sein du Conseil de Paris.

La présidence de la MIE est confiée à un membre du groupe à l'origine de la demande de création de la mission et la fonction de Rapporteur à un-e élu-e d'un autre groupe, de façon à garantir un équilibre entre majorité et opposition, ce qui va au-delà des pratiques des assemblées parlementaires où les rapporteurs appartiennent systématiquement à la majorité.

Afin de favoriser le dialogue et les échanges constructifs, les débats au sein des MIE ne sont pas publics. En outre, la vocation informative des MIE est renforcée par l'ouverture de leurs réunions aux Conseiller-e-s non-membres, sans prise de parole ni participation au vote. Enfin, la durée relativement longue de leurs travaux, qui s'étendent sur la période maximale légale de six mois, permet aux MIE de réaliser un travail en profondeur.

Le rapport, constitué d'un diagnostic et de propositions partagés, est adopté par vote. Le cas échéant, les positions divergentes sont retranscrites en annexe du rapport, contribuant ainsi à clarifier les enjeux et les termes du débat public parisien.

1.3 Un nouveau mode de travail au Conseil de Paris

La création des MIE répond à une volonté forte de renforcer le rôle des élu-e-s et de nourrir les débats du Conseil, par l'introduction de nouvelles méthodes de travail, inspirées des travaux parlementaires, comme les auditions et les visites de terrain.

Les Conseiller-e-s disposent d'un espace collaboratif leur permettant d'accéder aisément aux ressources documentaires et aux travaux en cours. De même, les missions ont la possibilité de recourir à des questionnaires¹ pour explorer de façon quantifiée leur champ de réflexion.

Toutes les MIE parisiennes abordent les sujets de manière transversale en croisant les approches et en multipliant les angles de vue, afin d'enrichir les réflexions et les préconisations. Ainsi, six des neuf commissions thématiques ont été concernées par les sujets abordés dans les MIE. Il est intéressant de noter que la plupart des sujets relèvent du champ de compétence de plusieurs d'entre-elles, traduisant ainsi cette approche transversale². Plus généralement, le matériau produit par les MIE a vocation à être réinvesti dans les débats en commission ou en séance.

Par ailleurs, les rapports des MIE font l'objet d'un débat au Conseil de Paris, occasion d'explicitier les recommandations, dont certaines sont reprises sous forme de vœux. L'Exécutif dispose ainsi d'un socle renforcé pour mettre en œuvre les propositions dont il s'engage à assurer le suivi.

2. Une dynamique permanente

Depuis 2008, huit missions d'information et d'évaluation ont été constituées (dont la dernière achève ses travaux sur la politique immobilière de la Collectivité parisienne), ce qui témoigne du grand intérêt des conseillers de Paris pour ce travail et de la qualité des réponses apportées.

2.1 Une large appropriation du dispositif par les élu-e-s

En premier lieu, la participation des groupes politiques aux missions d'information et d'évaluation depuis 2009 montre une appropriation rapide du dispositif. Dès la première année, trois missions ont été créées. Ensuite, les missions se sont succédé, à un rythme de deux par an. Depuis le 1^{er} janvier 2009, seuls 7 mois n'ont pas connu une MIE en cours.

Les présidences en ont été réparties parmi les groupes politiques. Ainsi, le groupe UMPPA a suscité et présidé trois missions et assuré les fonctions de rapporteur pour les cinq autres, le groupe PSRGA a présidé deux missions et assuré les fonctions de rapporteur pour 3 d'entre elles tandis que le groupe PC a assuré deux présidences et le groupe EELVA une. De plus, la composition pluraliste des MIE garantit une large participation de l'ensemble des groupes.

Au total, ce sont **73 Conseiller-e-s de Paris³ sur 163, soit 44 % de notre assemblée, qui ont participé aux travaux des huit Missions constituées depuis 2008.**

2.2 La variété des thématiques traitées

La précision du sujet abordé est une condition essentielle de la réussite de l'exercice d'évaluation. A partir de la demande d'un sixième des Conseiller-e-s, le Maire présente un projet de délibération au Conseil de Paris qui précise le périmètre de la mission.

¹ Lors de la MIE consacrée aux modalités d'attributions des logements sociaux à Paris, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des mairies d'arrondissement.

² Le rapport sur l'emploi pérenne des jeunes touchait à la fois aux questions économiques, sociales, éducatives ou démographiques tout en recouvrant le champ de compétence de plusieurs commissions.

³ Ces 73 Conseiller-e-s se répartissent ainsi : 32 issus du groupe PSRGA, 23 du groupe UMPPA, 6 du groupe UDI, 6 du groupe EELVA, 4 du groupe PC-PG et 3 de l'ex-groupe MRC.

Les sujets traités sont très concrets, même s'ils concernent les fonctions support d'autres politiques comme la gestion des ressources humaines ou la politique immobilière. Toutefois, la plupart des MIE s'attachent aux services fournis aux Parisiens et comportent une dimension sociale très fortes.

Intitulé de la MIE	Président	Rapporteur	Adoption du rapport
Engagement de la Collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins trois ans	David ALPHAND	Anne-Christine LANG	Juillet 2009
Accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne	Sandrine CHARNOZ	Marie-Claire CARRERE-GEE (démissionnaire)	Juin 2010
Difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi « Urbanisme et habitat » du 2 juillet 2006 dite « de Robien »	Ian BROSSAT	Jean-Didier BERTHAULT	Juin 2010
Les effectifs et la gestion des ressources humaines de la Collectivité parisienne	Alain DESTREM	Julien BARGETON	Novembre 2010
Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives	Ian BROSSAT	Laurence DOUVIN	Avril 2011
Les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris : état des lieux et perspectives	Jean-Pierre CAFFET	Vincent ROGER	Octobre 2011
Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective	Sylvain GAREL	Michel DUMONT	Juillet 2012
La politique immobilière de la Collectivité parisienne	Jean-François LEGARET	Rémi FERAUD	Mars 2013

3. Un suivi effectif de la mise en œuvre des préconisations retenues

3.1 Des préconisations variées et constructives

Ce sont au total 227 propositions qui ont été formulées par les sept MIE ayant déjà adopté leur rapport. 90 % d'entre elles concernaient directement la collectivité parisienne ou ses satellites. Mais la nature des sujets traités a conduit les Missions à s'adresser également à d'autres acteurs, notamment à l'Etat, quand les mesures nécessitaient des modifications législatives ou réglementaires ou l'infléchissement de politiques nationales.

Intitulé MIE	Nombre de préconisations	Préconisations adressées à la collectivité parisienne	Préconisations adressées à l'Etat et aux autres acteurs
Accueil jeunes enfants	13	12	1
Emploi des jeunes	23	21	2
Ascenseurs	36	29	7
Ressources humaines	32	32	0
Familles monoparentales	44	38	6
Personnes âgées	51	45	6
Logements sociaux	28	27	1
Total	227	204	23
%	100 %	90 %	10 %

L'importance numérique des propositions (une trentaine en moyenne) démontre la richesse des débats au sein de chaque mission, leur capacité à s'emparer d'un sujet et surtout leur volonté de faire « bouger les lignes »..

L'examen de ces préconisations très précises traduit le souci des élu-e-s de répondre à des besoins identifiés au plus près du terrain. Tel était, par exemple, l'état d'esprit qui animait la MIE sur l'accueil des jeunes enfants quand elle a proposé de remplacer ou de refondre le logiciel de gestion et d'information de la Direction des familles et de la petite enfance, qui ne répondait plus aux besoins des familles. C'était le même souci de répondre aux attentes des Parisiens qui a conduit la MIE sur les familles monoparentales à demander que soient encore développées les instances de parole pour lutter contre l'isolement des femmes. C'était encore cette volonté d'efficacité qui a guidé la MIE sur les attributions de logements sociaux dans sa proposition de dépôt du dossier en ligne et la mise en œuvre d'un système de cotation pour plus de transparence et d'équité.

L'Exécutif a fait sienne la plus grande partie des propositions qui lui étaient adressées, ce qui montre qu'il accorde le plus grand crédit aux travaux de ces MIE.

3.2 Une démarche de suivi adaptée à la nature des thèmes traités

Au-delà du temps d'expertise technique au sein de la mission et du temps du débat politique au Conseil de Paris, l'exécutif a souhaité que soit instauré un principe général de suivi des préconisations retenues suite au rapport de la MIE. Confié à l'Adjoint-e au Maire en charge du sujet, ce suivi des engagements est présenté en commission ou au Conseil de Paris.

- Le premier rapport de la MIE sur « l'engagement de la Collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans », a conduit à des mesures très concrètes : remplacement complet du système informatique de la petite Enfance, afin notamment de permettre l'enregistrement des demandes d'inscription dans plusieurs structures⁴. Le rapport a également conduit à accélérer la mise en place des Relais Information familles (RIF), avec la création de 10 RIF depuis 2009. En décembre 2012, le réseau, qui rencontre un vif succès auprès des familles, se compose d'ores et déjà de 12 RIF, contre deux en 2006. Il pourrait être complété dès 2013 par deux ouvertures nouvelles dans les 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements.
- Le rapport sur « les difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris » de juin 2010 a fait l'objet d'une communication du Maire de Paris⁵. Ce rapport a favorisé la mobilisation des bailleurs, pour obtenir des ascensoristes un meilleur service aux Parisiens : quasi-achèvement de l'installation des « boîtes noires », suivi harmonisé des pannes et démarche de labellisation inédite.
- Conformément aux recommandations du rapport de la MIE présenté en novembre 2010 sur les « effectifs et la gestion des ressources humaines », Maïté Errecart a mis en place un Comité de suivi composé des membres de la MIE elle-même. Deux rapports de suivi ont été présentés en juin 2011 et juin 2012 aux membres de la 2^{ème} commission à l'occasion du débat sur le rapport social annuel. Ces divers rendez-vous ont été l'occasion d'examiner l'ensemble des propositions et de passer en revue leur mise en œuvre.
- De même, Olga Trostiansky a souhaité présenter devant la 6^{ème} commission, le 10 octobre dernier, les mesures mises en œuvre par l'Exécutif suite à la MIE « familles monoparentales ». Ce suivi est emblématique dans la mesure où les conclusions de la MIE ont nécessité d'interroger, de manière pragmatique et transversale, de nombreuses politiques thématiques. Ainsi, certaines propositions du rapport ont été expérimentées avant d'être écartées, parce que le public concerné était insuffisant ou que des solutions plus efficaces existaient. Au final, la MIE a permis de structurer ce champ des politiques publiques autour de plusieurs axes bien identifiés en lui donnant une véritable cohérence (logement, garde d'enfants, lutte contre l'isolement, emploi et accès au droit).
- Enfin, comme le Maire l'a rappelé lors de ses vœux, la MIE portant sur les modalités d'attribution des logements sociaux connaîtra rapidement des traductions concrètes.

Au regard de ces expériences, cet exercice mérite d'être conforté et amplifié. Le suivi est en effet l'occasion de revenir sur les préconisations des MIE, qui appelaient, pour certaines, des expérimentations ou des analyses supplémentaires. Il importe que ces arbitrages soient connus, de façon que les Conseiller-e-s de Paris puissent en tirer des conclusions utiles à leur mission d'accompagnement et de contrôle de l'action municipale.

Ainsi, le suivi des rapports des MIE et de leurs préconisations génère un processus itératif qui permet au Conseil de Paris d'être une force active de propositions, y compris dans le cadre traditionnel de ses missions d'assemblée délibérante.

* * * * *

⁴ Le projet devrait être déployé en 2013 sur deux arrondissements pilotes, avant sa généralisation prévue d'ici avril 2014.

⁵ Communication SG 2011-211, présentée lors de la séance des 12-13-14 décembre 2011.

En conclusion, la montée en charge des Missions d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris dont je viens de dresser un premier bilan très positif traduit la maturité de la vie démocratique dans la Capitale : des élu-e-s de toute tendance débattent, parfois sans concession mais dans un esprit constructif, des grands sujets qui intéressent nos concitoyens.

Les conclusions partagées auxquelles ils parviennent et les propositions qu'ils avancent permettent d'infléchir les politiques publiques parisiennes et de mieux répondre aux besoins des Parisiens.

La recherche de bonnes pratiques auprès d'autres collectivités françaises ou étrangères, qui s'avère particulièrement fructueuse, devra être systématisée. Le développement des échanges avec d'autres grandes villes européennes permet en effet d'utiles points de comparaison.

Je forme en conclusion le vœu que les MIE, qui se sont imposées désormais dans le paysage politique et administratif parisien et dans les méthodes de travail du Conseil de Paris et de ses groupes politiques, poursuivent leur contribution à la qualité et au renouvellement de nos débats démocratiques.